

Conseil de l'IUT du 14 février 2019

Vu l'article L 713.9 du Code de l'Education,
Vu l'article 12 des statuts de l'IUT,

Le Conseil de l'IUT s'est réuni en salle du conseil le jeudi 14 février 2019, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur André JETTE, Président du Conseil de l'IUT.

Étaient présents :

Collège enseignants : Monsieur CORLAY, Monsieur TRICOTEAUX, Monsieur ABBA, Madame PARDINI, Monsieur POLET, Monsieur COSTERMANS, Monsieur GRISLIN

Collège BIATSS : Monsieur VUEBAT, Monsieur BOUTALEB, Madame BRISÉ

Collège des personnalités extérieures : Monsieur JETTE, Monsieur NICOLAS, Monsieur BAUDUIN, Monsieur GUILLAUME

Collège Usagers : Madame JARZEBSKI, Monsieur LEMAITRE, Monsieur CHAUVENCY, Monsieur PETAIN-HANNOIS

Personnalités invitées : Monsieur POIRRIEZ, Monsieur TREHOU, Monsieur LEZZANI, Madame RENAUX, Monsieur VERMEIREN, Monsieur DOGHECHE, Monsieur GOUY

Ont donné pouvoir : Monsieur EZZEDINE à Monsieur TRICOTEAUX, Monsieur CIRY et Madame PARMENTIER à Monsieur ABBA, Monsieur DEBLECKER à Madame PARDINI, Madame DUSSART à Monsieur VUEBAT, Madame LEROY à Monsieur POLET, Monsieur TRANOY et Monsieur GROS à Monsieur JETTE, Monsieur VINS et Monsieur FRANÇOIS, Monsieur CHAMPENOIS et madame GOMES TORRES à Madame JARZEBSKI

Membres excusés : Madame PLUVINAGE, Madame DUBRULLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du Conseil ouvre la séance.

1 Approbation du compte rendu du conseil du 15 novembre 2018

(Document envoyé aux conseillers)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
TECHNOLOGIE VALENCIENNES -
CAMBRAI - MAUBEUGE

Direction

+33 (0)3 27 51 12 52
iut@uphf.fr

Campus du Mont Houy
Bâtiment 4 Watteau
59313 Valenciennes cedex 9
France
www.uphf.fr/IUT

2 Installation des nouveaux conseillers

Monsieur le Directeur de l'IUT invite les nouveaux représentants des usagers élus à se présenter.

3 Compte financier 2018

(Documents budgétaires préalablement envoyés aux conseillers)

Monsieur le Directeur de l'IUT présente le compte financier 2018.

Le Compte financier 2018 est adopté à la majorité (1 abstention).

4 Avis sur la nomination du Chargé de mission pour les Licences Professionnelles et Diplômes d'Université

Monsieur le Directeur de l'IUT annonce qu'il a reçu trois candidatures dont celle du chargé de mission sortant.

Il rappelle les pouvoirs attribués au nombre de 13.

Une conseillère prend alors la parole et estime qu'il n'est pas équitable que les pouvoirs reçus sans nom de mandataire puissent être attribués par le Directeur.

Monsieur le Directeur de l'IUT répond qu'il faudra penser à inscrire dans le prochain règlement intérieur de l'IUT l'obligation pour les mandants de désigner un mandataire et de transmettre la procuration en version originale. (Pas de mail ni photocopie)

Après tirage au sort de l'ordre de passage, Monsieur le Président du Conseil de l'IUT invite alors les candidats à présenter à tour de rôle leur projet pendant que les autres se sont retirés.

Les conseillers passent ensuite au vote :

Un conseiller ne prend pas part au vote.	
Nombre de votants (dont 13 procurations).....	30
Patrick CORLAY	3
Loic LEZZANI	7
Olivier GOUY	20

Le Conseil de l'IUT émet un avis favorable à la majorité pour la nomination d'Olivier GOUY à la mission pour les Licences Professionnelles et les Diplômes d'Université.

5 Offre de formation 2020 – 2024

Monsieur le Directeur de l'IUT présente le projet Prélude.
Certains conseillers estiment qu'il faudra développer le tutorat dans le projet Prélude mais redoutent que cela demande des moyens humains supplémentaires.

A l'unanimité, les conseillers, demandent à Monsieur le représentant de l'Université que la formule du coût complet des formations soit transmise à l'IUT.

Une motion sera présentée.

Monsieur le représentant de l'université répond que la demande sera transmise à la gouvernance.

6 Questions diverses

Un représentant des usagers fait part de problèmes d'intrusions de lycéens dans l'enceinte du site universitaire de Maubeuge. Ces derniers ont tendance à vider les distributeurs de boissons et denrées au détriment des étudiants.

Monsieur le représentant de l'Université répond qu'il est difficile de concilier le caractère de lieu ouvert qu'est une université avec les impératifs liés à la sécurité.

Monsieur le Chef de département Informatique précisent qu'il n'y a pas de problème de sécurité et que le bâtiment du site de Maubeuge doit rester ouvert aux lycéens et que la Corpo pourrait en tirer profit en vendant plus de boissons et de viennoiseries.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h30.

Fait à Valenciennes, le 14 février 2019

Pour le Président

Le Directeur de l'IUT



Eric CARTIGNIES